



Régate des BANCs de Flandre 2026
Dunkerque – 12-13 Septembre 2026

Instructions de course

[www.dauphinsdk.org /](http://www.dauphinsdk.org/)

www.lesbancsdeflandre.free.fr

INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Bancs de Flandres

12-13 septembre 2026

Les Dauphins

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure description suivante : Envoi du pavillon L sur le bateau CC puis utilisation de la VHF (canal de course).

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Club House des Dauphins
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Club House des Dauphins
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

	Samedi 12/09	Dimanche 13/09
Briefing Skipper au club House	12:30	09/00
1 er signal d'avertissement	14:15	10/15
HN Osiris – parcours côtier	1	1
Remise des prix – terre plein club		Dés que possible

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **cinq minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon à porter dans le pataras	Pavillon affiché sur le bateau comité
HN1	C	Les Dauphins
HN2	N	Les Dauphins

Le numéro de cagnard, et le pavillon BDF seront fournis par le bureau d'accueil au moment de l'engagement contre caution de 20 Euros. Il sera à restituer avec la déclaration d'arrivée.

8. ZONES DE COURSE voir plan en annexe

Parcours côtier : entre le port de Dunkerque et la frontière Belge

La zone de départ pour les Osiris sera définie lors du briefing skipper

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits **lors des briefings.**

9.2 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

Marque de départ **CYLINDRIQUE BLANCHE**

Marque de dégagement **CYLINDRIQUE BLANCHE (marque n°1 des J80 celle au vent la plus à droite)**

Marque d'arrivée : Jaguar

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES Non applicable

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.**

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12.3 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS , UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12.4 *Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.*

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable

14. L'ARRIVEE

Il appartient à chaque bateau d'assurer avec rigueur son auto-pointage horaire lorsqu'au passage de la Bouée Jaguar la position de celle-ci est relevée dans le 180° et à moins de 0.1 nm , **l'heure officielle légale étant donnée par le GPS.** et cela en venant de la dernière marque

Chaque skipper devra remettre dès que possible le document « déclaration d'arrivée » Annexe 2 au secrétariat du jury situé aux Dauphins

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pénalité : différente de la **RCV 44.1 – 1 tour**

15.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 ^{er} pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
Côtier	néant	néant	Samedi : 19h00 Dimanche : 15h30

Le président du comité de course se réserve le droit de prolonger l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Toutes les réclamations seront instruites le dimanche

17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au **club house des Dauphins**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

17.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **club house des Dauphins**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

17.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

HN	Temps sur temps sans coefficient de vent léger
----	--

18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à [heure], et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18.4 Les classes sont divisées comme suit :

HN	
HN2	Jusqu'à 17 net inclus
HN1	17.5 net inclus et plus

Si moins de 5 bateaux en HN1 ou HN2, les 2 classes sont fusionnées

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.
- 21.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, **à 20h00**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises **jusqu'au briefing du Dimanche matin**

22. BATEAUX OFFICIELS Non applicable

23. ACCOMPAGNATEURS Non applicable

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être gardés à bord des bateaux

25. EMBLEMES Non applicable

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU Non applicable

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION Non applicable

28. PRIX

Les prix distribués seront : **Coupes et lots**
Remise des Prix le dimanche dès que possible -

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course
Président du Jury

ANNEXE ZONE DE COURSE



SECURITE – SAFETY

- Priorité absolue au trafic commercial dans les chenaux d'accès aux ports Est et Ouest.
- Faire attention au feu lumineux régulant l'accès et la sortie du port Est. Une veille de VTS Dunkerque sur le canal 73 de la VHF est recommandée.

Déclaration d'arrivée Bords de Flandre

Courses du Dimanche

A remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée et, au plus tard, une heure après la fin de course officielle.

Cagnard n°	
Nom du bateau	
Nom du skipper	

Je soussigné, skipper du voilier, déclare sur l'honneur avoir effectué le parcours en respectant les règlements de l'I.S.A.F, de la F.F.V. et des instructions de course et avoir coupé la ligne d'arrivée à :

Course	Heure d'arrivée (*) HH:MM:SS (ou DNS – DNF)	Devant le bateau	Derrière le bateau
1			
2			
3			
4			

(*) L'heure déclarée doit être celle donnée par le GPS.

(en général, l'heure peut être affichée et figée en appuyant sur le bouton Mark du GPS)

A défaut de GPS, l'heure déclarée doit être celle lue à votre montre réglée sur l'heure officielle de France Inter (4ème top). En aucun cas, votre montre ne devra être déréglée entre l'arrivée et l'heure prévue de proclamation provisoire des résultats afin de pouvoir être présentée à la demande du jury.

Heure GPS ☐ Heure montre ☐			
Réclamations			
Signature skipper		Numéro portable skipper	

Déclaration d'arrivée Bords de Flandre

Courses du Samedi

A remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée et, au plus tard, une heure après la fin de course officielle.

Cagnard n°	
Nom du bateau	
Nom du skipper	

Je soussigné, skipper du voilier, déclare sur l'honneur avoir effectué le parcours en respectant les règlements de l'I.S.A.F, de la F.F.V. et des instructions de course et avoir coupé la ligne d'arrivée à :

Course	Heure d'arrivée (*) HH:MM:SS (ou DNS – DNF)	Devant le bateau	Derrière le bateau
1			
2			
3			
4			

(*) L'heure déclarée doit être celle donnée par le GPS.

(en général, l'heure peut être affichée et figée en appuyant sur le bouton Mark du GPS)

A défaut de GPS, l'heure déclarée doit être celle lue à votre montre réglée sur l'heure officielle de France Inter (4ème top). En aucun cas, votre montre ne devra être dérégulée entre l'arrivée et l'heure prévue de proclamation provisoire des résultats afin de pouvoir être présentée à la demande du jury.

Heure GPS ☐ Heure montre ☐			
Réclamations			
Signature skipper		Numéro portable skipper	